

## Objectif des notes :

Les notes de réunion résument les discussions et les commentaires du comité consultatif technique (CCT) sans attribuer ceux-ci à des personnes ou à des groupes en particulier. Le façon dont Manitoba Hydro prend des mesures en fonction de ces commentaires est prise en compte, ainsi que les contributions d'autres conversations, sont pris en compte tout au long du processus de planification intégrée des ressources pour 2025. Les résultats sont publiés après chaque cycle de mobilisation dans un document intitulé « Ce que nous avons entendu » et dans le rapport de mobilisation lors de la publication de la planification intégrée des ressources pour 2025.

## Détails de la réunion :

**Date de la réunion :** 8 novembre 2024 - 10 h à 13 h

**Emplacement :** Manitoba Hydro - 360, avenue Portage, Winnipeg, MB

## Participants :

<b>Participants du comité (membres et suppléants) :</b>	Manitoba Hydro - Présidente du comité - Lindsay Hunter Académique (Université de Winnipeg) - Patricia Fitzpatrick Ville de Winnipeg - Becky Raddatz Climate Change Connection - Curt Hull Éco-Ouest/Eco-West Canada - Dany Robidoux Efficacité Manitoba - Colleen Kuruluk Gouvernement du Manitoba - David Scammel Gouvernement du Manitoba - Teody Leano Manitoba Chamber of Commerce - Green Advantage - Christa Rust Manitoba Keewatinowi Okimakanak Inc - Anita Murdock Fédération des Métis du Manitoba - Marci Riel Red River College - Jose (Jojo) Delos Reyes Régie des services publics - Brady Ryall Université du Manitoba - Cameron Whitton
<b>Autres participants :</b>	Manitoba Hydro - Adam Marcynuk Manitoba Hydro - Diana Mager Manitoba Hydro - Jennifer Danowski Manitoba Hydro - Jennifer Korotkov

Pour demander des documents en format accessible veuillez consulter [hydro.mb.ca/fr/accessibility](http://hydro.mb.ca/fr/accessibility).

	Manitoba Hydro - Kathy Allard Manitoba Hydro - Lindsay Melvin Manitoba Hydro - Animatrice de la réunion - Maggie Bratland Manitoba Hydro - Shoni Madden Consultant - Urban Systems - Ryan Segal Consultante - Urban Systems - Kayla Dawson Consultante - Urban Systems - Hannah Patton
<b>Absences :</b>	Association des municipalités du Manitoba - Duane Nicol Sustainable Building Manitoba - Laura Tyler
<b>Documents de la réunion :</b>	Ébauche du mandat du comité Liste des membres invités Copie de la présentation de la réunion Mise à jour des balises

## Ordre du jour de la réunion :

1. Discours de bienvenue et reconnaissance des terres
2. Vue d'ensemble de la séance et présentation du comité
3. Introduction à la PIR 2025
4. Approche de la mobilisation
5. Ébauche du mandat du comité
6. Mise à jour des balises  
Pause/Dîner
7. Étape 2 de la PIR 2025 : Élaborer les principaux intrants et scénarios
8. Projections de charge
9. Stratégies d'options de ressources
10. Scénarios
11. Paramètres d'évaluation
12. Prochaines étapes

## Approche de la mobilisation :

**Diapositives :** 14-22

- **Sondage public :** Les membres du CCT soulignent que l'idée d'un sondage global envoyé aux contribuables a été bien reçue et estiment que le sondage devrait comporter un bon éventail de questions par rapport aux sondages précédents.

### **Q : De nombreuses collectivités disposent de plans en matière d'énergie et d'émissions. Ces plans peuvent-ils être intégrés?**

- **Stratégie de mobilisation et suivi des balises :** La stratégie de mobilisation consiste en partie à mieux comprendre les plans des municipalités. Il s'agit notamment de comprendre les besoins et les plans énergétiques potentiels à long terme des

municipalités (en tant qu'utilisateurs d'énergie et organe directeur), y compris les changements potentiels de politique et les décisions susceptibles d'avoir un impact sur les types et les sources d'énergie. Il s'agit également d'un indicateur clé que nous suivons dans nos balises.

## Ébauche du mandat

**Diapositives :** 23-30

### Section - Objectif

- **Contributions et commentaires du comité :** Une discussion a lieu sur le type de contributions et de commentaires qui sera demandé aux membres du comité. Manitoba Hydro précise que le rôle du comité est de fournir des contributions et des commentaires pour éclairer les aspects clés du processus d'élaboration de la planification intégrée des ressources pour 2025, mais qu'il ne recommandera pas de plan de développement.
- **Clarification de la participation :** Les membres du comité discutent de la nécessité de préciser s'ils apportent leur expertise personnelle ou s'ils représentent leur organisation. Les efforts déployés par les membres du CCT ont été reconnus et Manitoba Hydro tiendra compte de ces commentaires.
- **Objectif du comité :** Les membres du CCT suggèrent que l'objectif du comité soit clarifié, en particulier s'il s'agit d'un effort de mobilisation ou d'une consultation de la Couronne. Manitoba Hydro souligne que l'objectif du CCT est la mobilisation et qu'il sera précisé dans le mandat final que les réunions du CCT ne sont pas des consultations de la Couronne.

### Section - Critères d'adhésion

- **Attentes des membres du CCT :** Les participants discutent de la nécessité de clarifier si les membres du CCT sont censés apporter leur expertise individuelle ou représenter leur organisation et recueillir des informations auprès de celle-ci. Les critères de participation varient selon que les membres représentent des individus ou des organisations, et il faut préciser si l'on s'attend à une perspective représentative ou collective.
- **Impact sur les organisations :** Une discussion a lieu sur la façon dont les organisations des participants pourraient être affectées par la planification énergétique. On souligne que les effets de la planification intégrée des ressources (PIR) sur les organisations et les collectivités pourraient être négligés.
- **Modifications au texte :** Les modifications proposées au texte comprennent le remplacement du mot « appuie » par le mot « influence ».

## Section - Responsabilité des membres

- **Modifications à la mise en forme :** Les participants suggèrent de modifier la mise en forme afin de mettre en évidence la participation active et la création d'un espace sûr pour le partage des points de vue.
- **Reconnaître les limites :** Une discussion s'engage sur l'importance de reconnaître que les membres du comité ne peuvent pas tous formuler des commentaires. Il est important de reconnaître que certains participants peuvent s'abstenir de tout commentaire en raison de leurs limites.

## Section - Responsabilités de Manitoba Hydro

- **Clarification :** Le point 4 mentionne « le cas échéant » et il a été demandé de le clarifier. Il est expliqué que certains commentaires pourraient ne pas être inclus dans la planification intégrée des ressources (PIR), mais pourraient être utilisés dans d'autres parties de la planification énergétique continue de Manitoba Hydro ou dans d'autres études de planification.
- **Conduite :** On souligne que la conduite de Manitoba Hydro doit refléter celle des membres.

## Section - Commentaires du comité

- **Objectifs et contraintes :** Les objectifs doivent être clairement définis, de même que les contraintes qui pèsent sur la PIR. Manitoba Hydro dévoile que l'objectif global est un plan à long terme jusqu'en 2050 et un plan de développement recommandé plus précis qui couvre les 10 prochaines années.
- **Consignation des commentaires du comité :** Un résumé des commentaires du CCT sera publié sur le site Web de la PIR pour 2025 de Manitoba Hydro. On clarifie que les commentaires des membres du CCT seront consignés dans les notes de réunion dans le cadre du rapport de mobilisation. Les résultats de la mobilisation seront publiés après chaque cycle de mobilisation dans un document intitulé « Ce que nous avons entendu » sur le site Web de la PIR pour 2025, ainsi que dans le rapport de mobilisation publié avec la planification intégrée des ressources pour 2025.
- **Attribution des commentaires des membres :** Les commentaires résumés seront divisés par thèmes et aucune question ou aucun commentaire ne sera attribué à des organisations ou à des personnes en particulier. Les participants savent qu'ils doivent communiquer s'ils souhaitent qu'un commentaire soit noté ou attribué à leur organisation par les preneurs de notes. Manitoba Hydro adaptera le texte pour en clarifier le sens. Les notes de réunion et le rapport de mobilisation mentionneront publiquement le nom et l'organisation du membre du CCT.

## Mise à jour des balises

**Diapositives :** 31-35

- **Mise à jour des balises :** La mise à jour des balises est communiquée au comité principalement à titre informatif. Le CCT peut présenter des commentaires sur le manque ou non d'indicateurs de Manitoba Hydro ou sur toute lacune dans le processus de suivi de la planification énergétique.
- **Point de départ de haut niveau :** Les balises peuvent être décrites comme des indicateurs qui renseignent sur le calendrier, le rythme, l'ampleur ou le type de changements qui se produisent dans le paysage énergétique. En lisant ces balises, nous pouvons déterminer les tendances à anticiper et mieux comprendre quand et comment les choses changent. Les balises servent de point de départ de haut niveau et les informations qu'elles contiennent seront converties en intrants clés pour la planification intégrée des ressources (PIR).

**Q : La réglementation fédérale sur l'électricité propre est-elle encore à l'état d'ébauche?**

Le règlement devrait être promulgué avant la fin de l'année (2024) et sera pris en compte lors de la détermination des options en matière de ressources.

**Q : Comment les changements de mode de transport jouent-ils un rôle au-delà de l'électrification des véhicules? Quels sont les indicateurs de ces changements de mode de transport?**

Cela peut relever de mesures gouvernementales ou de décisions de la clientèle. Manitoba Hydro surveillera l'évolution de cette situation; si nous observons une trajectoire de changement, celle-ci sera intégrée dans les données qui alimentent les principaux intrants et scénarios de la PIR.

## Projections de charge

**Diapositives :** 41-47

- **Élaboration d'hypothèses de planification :** Le comité discute des hypothèses de planification incluses dans les projections, demandant notamment des commentaires sur la manière dont les solutions de remplacement telles que les pompes géothermiques et les installations de chauffage centralisé sont prises en compte. Manitoba Hydro présente les hypothèses préliminaires et souligne l'inclusion des pompes géothermiques. Les projections préliminaires ont été élaborées en tenant compte du fait qu'il existe de nombreuses voies différentes pour atteindre la carboneutralité. On souligne qu'une discussion approfondie et continue sur les projections de charge était prévue pour la deuxième réunion du CCT.
- **Projection de base :** Le comité pose des questions sur la manière dont la politique a été intégrée et sur ce qui a été pris en compte dans la projection de base. Manitoba Hydro souligne que la PIR prendra en compte les politiques de tous les niveaux de

gouvernement, tels que le fédéral, le provincial et le municipal. La projection de charge de base suppose une croissance économique plus faible et peu de changement par rapport à la situation actuelle des Manitobains, où les clients continuent à prendre les décisions les plus économiques en ce qui concerne leurs besoins en énergie. Les projections de charge seront associées à un éventail de stratégies d'options en matière de ressources afin d'examiner les impacts de la politique énergétique sur les options en matière de ressources disponibles pour modélisation et analyse.

- **Données démographiques :** Le comité discute de la manière dont les différentes données démographiques et considérations régionales sont intégrées dans les projections de charge. On précise que les projections de charge sont présentées comme une charge provinciale globale basée sur des moyennes plutôt que sur des utilisateurs finaux fréquents ou occasionnels ou sur des données démographiques différentes. On y retrouve les données des utilisateurs finaux du nord du Manitoba, qui sont regroupées dans les moyennes totales, à l'exception des collectivités hors réseau, qui ne sont pas incluses dans les projections de charge présentées.
- **Efficacité énergétique :** Une discussion a lieu sur la manière dont l'efficacité énergétique est incorporée dans les projections de charge. On souligne que les économies d'électricité et de gaz naturel réalisées grâce aux programmes d'Efficacité Manitoba sont prises en considération de deux façons dans la PIR 2025. Efficacité Manitoba a fourni à Manitoba Hydro une projection à long terme des économies d'électricité et de gaz naturel, sur la base de son plan d'efficacité énergétique actuel, afin d'atteindre les objectifs fixés par la loi. Ces prévisions d'économies d'électricité et de gaz naturel ont été soustraites des prévisions de charge de tous les scénarios de la PIR. Efficacité Manitoba a également ciblé les groupes d'efficacité énergétique sur lesquels elle pourrait mettre l'accent pour progresser ou réaliser davantage d'économies d'énergie que celles prévues dans sa projection d'économies à long terme. Ce potentiel supplémentaire d'efficacité énergétique a été estimé sur la base d'une étude de marché. Dans certaines sensibilités, le modèle peut sélectionner ces groupes supplémentaires d'efficacité énergétique en même temps que d'autres options de ressources.
- **Atteindre l'absence totale d'émissions :** Une discussion a lieu sur les projections de charge qui ne montrent qu'une diminution de 50 % de l'utilisation du gaz naturel et qui ne permettent pas d'atteindre l'absence totale d'émissions d'ici 2050, des méthodes d'extraction du carbone telles que la capture directe dans l'air étant envisagées après 2050. Il est convenu que les objectifs et les buts de la PIR doivent être clairement définis. Manitoba Hydro précise que l'objectif de la PIR 2025 est d'étudier l'économie carbone d'ici 2050 et que l'absence totale d'émissions n'est pas l'objectif.
- **Aperçu des émissions provinciales :** L'examen d'un résumé des émissions provinciales par source a permis de préciser que les 0,140 Mt (1 %) d'émissions du Manitoba attribuées à Manitoba Hydro comprennent toutes les émissions liées à

l'exploitation, y compris la production. Il est notamment question de la manière dont les émissions provinciales représentent les choix des clients en matière d'énergie, tels que la catégorie de la combustion fixe, qui comprend le gaz naturel et le propane utilisés par les clients pour se chauffer et cuisiner. Certains membres font remarquer que la planification intégrée des ressources (PIR) de Manitoba Hydro devrait se concentrer en priorité sur les sources d'émissions telles que le transport et la combustion fixe plutôt que sur des sources telles que l'agriculture. Il est souligné que le mandat de Manitoba Hydro consiste en partie à identifier un plan pour tenir compte de l'objectif du gouvernement d'une économie carboneutre d'ici 2050; la PRI 2025 met donc l'accent, entre autres, sur ce que Manitoba Hydro peut faire pour réduire les émissions.

**Q : Si, en 2030, une politique interdisait tout nouveau raccordement au gaz naturel, quel serait l'impact sur les projections de charge?**

La projection de charge élevée suppose qu'en 2030, les nouveaux foyers et clients commerciaux ne pourront pas installer de nouveaux raccordements au gaz naturel, et qu'après 2035, les systèmes de chauffage défectueux devront tous être remplacés par une solution de rechange au gaz naturel. Les projections de charge sont associées à des stratégies d'options en matière de ressources qui peuvent permettre à la PIR 2025 de prendre en compte l'impact des politiques énergétiques telles que les restrictions sur les carburants.

## Stratégies d'options en matière de ressources

**Diapositives :** 48 à 53

- **Stratégie D et potentiel pour l'hydrogène sans émissions :** Une discussion de groupe a lieu sur les restrictions hypothétiques de la stratégie D et sur le fait qu'elle élimine l'hydrogène sans émissions en tant que carburant potentiel. Manitoba Hydro indique que les stratégies d'options en matière de ressources de la PIR 2025 visent à couvrir un large éventail (grandes extrémités) et que l'objectif est de prendre en compte des restrictions politiques susceptibles d'avoir un impact sur les ressources disponibles qui peuvent être sélectionnées.

## Scénarios

**Diapositives :** 54-60

- **Au-delà des considérations économiques :** Une discussion a lieu sur les sensibilités axées sur les considérations économiques et sur la manière dont la PIR 2025 prendra en compte d'autres aspects tels que la réconciliation économique. Il est souligné que ces considérations plus larges font partie de l'étape d'évaluation du processus.

## Paramètres d'évaluation

**Diapositives :** 61-69

- **Sondages d'opinion :** Les membres du CCT mentionnent que la coalition des consommateurs a mené des sondages d'opinion, qui pourraient être utilisés pour éclairer les paramètres d'évaluation.
- **Répartition des coûts :** Une discussion a lieu sur le fait que les coûts des besoins énergétiques ne sont pas supportés par les payeurs des taux seulement. Il est suggéré que les contribuables contribuent également. Manitoba Hydro en prend acte et envisagera, dans le cadre de l'évaluation, la possibilité d'un soutien des contribuables et d'autres sources de revenus.

## Prochaines étapes

**Diapositives :** 70-72

- **Prochaines étapes :** Les membres du comité sont informés que les commentaires de la réunion seront pris en compte et que les modifications proposées au mandat seront communiquées lors de la prochaine réunion.
- **Commentaires des membres absents :** Manitoba Hydro communiquera avec les membres qui n'ont pas pu assister à la réunion afin de leur donner l'occasion de faire part de leurs commentaires sur l'ébauche du mandat.
- **Heures de réunion :** Il est confirmé que les heures actuelles des réunions conviennent à tout le monde; elles ne changeront donc pas. Manitoba Hydro souligne l'importance d'établir des relations et de soutenir le dialogue dans un environnement en personne, ce qui explique pourquoi aucun lien virtuel n'a été fourni.
- **Partage de documents :** Il est décidé que Manitoba Hydro s'efforcera de partager les documents de réunion pour examen trois jours ouvrables avant les réunions prévues.